



Code de conduite à l'attention des fournisseurs

Nous attendons de vous, nos fournisseurs, que vous adoptiez, souteniez et appliquiez en particulier les valeurs suivantes, basées sur les dix principes directeurs relatifs aux entreprises de l'initiative Global Compact (Pacte global) des Nations unies sur les droits de l'homme, sur l'organisation internationale du travail, sur la déclaration relative aux principes fondamentaux du droit du travail et sur le programme mondial de gestion responsable « Responsible Care » de l'industrie Chimique

Environnement

- Vous vous conformez aux règlements environnementaux, de santé et de sécurité en vigueur.
- Vous promouvez un développement, une fabrication, un transport, une utilisation et une élimination raisonnés de vos produits ;
- Vous garantissez par des systèmes de gestion appropriés que la qualité et la sécurité de vos produits soient conformes aux réglementations en vigueur.
- Vous protégez la vie et la santé de vos employés, de vos concitoyens et de façon plus large du grand public contre les risques inhérents à vos procédés et produits.
- Vous utilisez vos ressources avec efficacité, appliquez des technologies respectueuses de l'environnement et économes en énergie, réduisez vos déchets ainsi que vos émissions dans l'air, l'eau et le sol.
- Vous minimisez les effets négatifs que peuvent avoir vos activités sur la biodiversité, le climat et les ressources en eau.

Social

- Vous soutenez la protection des droits de l'être humain de la déclaration universelle des droits de l'homme, lutez contre le travail forcé (inclus l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains) ainsi que le travail des enfants.
- Vous soutenez la liberté d'association et le droit aux conventions collectives, conformément aux lois en vigueur.
- Vous traitez vos employés avec respect et fournissez des lieux de travail exempts de tout type d'abus (harcèlement, discrimination traitement inhumain) et de toute pratique illégale.
- Vous donnez à vos employés et à toute personne concernée la possibilité de signaler toute activité potentiellement illégale identifiée en tant que tel sur leur lieu de travail.
- Vous vous conformez aux lois en vigueur sur le salaire minimal et sur les heures supplémentaires de travail, et garantissez une compensation salariale conforme aux conditions de vie locales.
- Vous garantissez à vos employés des conditions de travail conformes aux règles d'hygiène en vigueur dans des locaux mis à disposition.

Gouvernance

- Vous soutenez les lois et les règles du commerce national et international, sans vous limiter à celles relatives à l'antitrust et au régime de sanction.
- Vous considérez l'intégrité comme fondement de tout partenariat commercial.



Code de conduite à l'attention des fournisseurs

- Vous prohibez tous types de pot-de-vin, corruption et blanchiment d'argent.
- Vous proscrivez les dons susceptibles d'encourager des fonctionnaires ou des personnes privées à des actes contraires à leurs obligations ou de les influencer dans de le cadre de décisions commerciales.
- Vous respectez et protégez la confidentialité des informations à caractère privé de vos employés et partenaires commerciaux et préservez la propriété intellectuelle de toute utilisation abusive.
- Vous mettez en œuvre un système approprié de gestion de la conformité, qui aide au respect des lois, règlements et normes.
- Vous mettez en place des mesures disciplinaires applicables en cas de violation des règles et n'imposerez pas de mesures capitales et déraisonnables.

Il est très important pour nous que vous garantissiez les principes de développement durable dans votre chaîne de distribution. Vous devez pour cela adhérer aux principes mentionnés ci-dessus ou montrer votre engagement à votre propre code de conduite ou politique d'entreprise couvrant ces principes. Dans ce cadre, MBCC Group se réserve le droit d'évaluer ou d'auditer votre conformité et, si nécessaire, de prendre des mesures pouvant aller jusqu'à une remise en cause de notre partenariat en cas de manquement flagrant à ces principes internationaux ou en cas de comportement de défiance envers ceux-ci.

Si vous constatez quoi que ce soit qui n'est pas conforme à notre engagement, à nos pratiques professionnelles, les lois en vigueur ou à notre code de conduite, veuillez ne pas le garder pour vous mais nous vous encourageons à le partager.

Pour cela, nous avons mis en place la ligne Parler/SpeakUp pour nos partenaires professionnels. (<https://www.mbcc-group.com/en/about-us/compliance/our-speakup-procedure>) - Un outil de communication au travers duquel vous pouvez de manière anonyme signaler le problème que vous avez ou les mauvais comportements dont vous avez été témoin.

VOUS faites partie de notre chaîne de distribution – ON compte sur votre engagement !

Pour plus de détails et d'informations, visitez le site : www.mbcc-group.com/supplier-code-of-conduct